

# PROTECTION VIE GARANTIE<sup>MC</sup>

Une assurance vie à établissement garanti assortie de valeurs de rachat et de valeurs libérées garanties

## ÉTUDE DE CAS



**Jeanne, une femme de 60 ans non-fumeuse, s'est récemment vu refuser une assurance vie avec appréciation des risques complète.**

### Besoins de Jeanne :

- Assurance vie permanente de 15 000 \$ avec primes mensuelles nivelées et garanties et dont l'approbation n'est pas fondée sur des questions relatives à la santé ou au mode de vie
- Option de cesser de payer les primes à l'âge de 85 ans, mais de conserver une protection d'assurance vie permanente
- Accès aux valeurs de rachat futures pour aider à couvrir les dépenses imprévues

### Solution recommandée : Protection vie garantie\* de l'Empire Vie

- Primes nivelées et garanties à un taux concurrentiel
- Protection libérée garantie
- Valeur de rachat garantie
- Aucune question relative à l'état de santé pour les montants de protection allant jusqu'à 50 000 \$, selon l'âge



### Premier besoin : abordabilité

Femme non-fumeuse âgée de 60 ans à l'établissement

	Protection vie garantie de l'Empire Vie	Plan de protection du Canada (PPC)	Assurance Accès Vie V100 à accès garanti d'IA
Prime mensuelle (incluant les frais de police) <sup>1</sup>	78,91 \$	73,17 \$	85,39 \$



### Deuxième besoin : protection libérée à l'âge de 85 ans

Femme non-fumeuse âgée de 60 ans à l'établissement

	Protection vie garantie de l'Empire Vie	Acceptation Garantie de PPC	Assurance Accès Vie V100 à accès garanti d'IA
Montant de la protection libérée à l'âge de 85 ans <sup>1</sup>	12 555,00 \$	Non disponible	5 539,00 \$



### Troisième besoin : valeur de rachat garantie à l'âge de 85 ans

Femme non-fumeuse âgée de 60 ans à l'établissement

	Protection vie garantie de l'Empire Vie	Acceptation Garantie de PPC	Assurance Accès Vie V100 à accès garanti d'IA
Valeur de rachat à l'âge de 85 ans <sup>1</sup>	6 840,00 \$	1 902,00 \$	5 236,00 \$

Cet exemple est présenté à des fins d'illustration seulement.

## RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

\* Le titulaire/l'assuré doit être une personne âgée de 40 à 75 ans résidant au Canada aux fins de l'impôt. Le montant de protection est assujéti aux limites d'établissement maximales viagères. Si le décès est de cause naturelle et survient au cours des 24 premiers mois de la prise d'effet ou de la remise en vigueur de la police, la prestation au décès correspondra aux primes versées au cours de la période de 24 mois. Si l'assurance vie libérée réduite est sélectionnée, la valeur de rachat n'est plus disponible.

<sup>1</sup> Source : Comparaison de LifeGuide en date du 18 mai 2022. Assurance vie entière sans participation à établissement garanti. Primes viagères pour des régimes d'assurance vie. Les montants indiqués pour la valeur de rachat et de la valeur libérée sont garantis en supposant qu'aucun changement n'est apporté à la police et qu'il n'y a aucun retrait ni rachat.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. <sup>MC</sup> Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

INS-2215-FR-06/22

